



Amicale des Pinasseyres

Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon

Rédaction du 21 JUIN 2007
Complétée 16/04/2009 : étambrai - trou central
Modifiée 19/05/2009 : Dimensions voile

Aucun document antérieur ne peut lui être opposé.

1. GENERALITES

Cette jauge est destinée à apporter une certaine homogénéité de la construction, du gréement et de la voilure des pinasses à voile.

2. ADMINISTRATION

2.1. La jauge est gérée par l'Amicale des pinassayres.

Siège : GELIBERT Fabrice 17 B rue du moulin de bordes 33260 LA TESTE DE BUCH

2.2. Tout ce qui n'est pas expressément autorisé dans ce texte est interdit.

2.3. Tout changement de ces règles doit faire l'objet d'une proposition au Comité Technique.

Ce Comité Technique se réunira tous les ans et ses propositions seront soumises à l'assemblée générale de l'amicale par vote à la majorité.

2.4. Toutes les compétitions doivent être conformes aux Règles de Course à la Voile (RCV) de la FFV.

Les règles de course adaptées à la navigation en pinasse à voiles sont données dans l'annexe 11.4

2.5. Les procédures de mesures et de contrôles, sauf indication contraire dans le présent règlement, doivent être en accord avec les Règles pour l'Équipement des Voiliers (R.E.V) de la FFV.

2.6. Le certificat de conformité est établi par l'amicale au nom du propriétaire.

3. COQUE

3.1. Construction, réparations

Dimensions de la coque

Longueur hors tout: min : 8,25 m / max : 8,70 m

Largeur hors tout: min. 1,60 m / max. 1,82 m

Creux de la coque

min. 0,60 m / max. 0,70 m

Elancements avant et arrière

Max 40 cm ARRIERE, 70 cm AVANT

Hauteur franc bord avant et arrière

Max 62 cm ARRIERE, 80 cm AVANT

Largeur entre quilles d'angle :

Max 1,05 m

Bordés et sole

Matériau : Pin, acajou. Epaisseur : 14 mm Mini

Quilles d'angle et quille

Matériau : Pin, acajou, iroko, chêne, gnanon. Forme et dimension libres

Varangues

Matériau : Pin, acajou, chêne. Dimensions 30mm Mini, espacement de 25cm a 30cm d'axe à axe.

Membrures

Matériau : acacia, frêne. Largeur : 22mm Mini, nombre : au minimum autant que de varangues.

Plat bord, cingle, liston

Matériau : Pin, acajou, chêne.

Puits de dérive

Matériau : Pin, acajou, chêne. Largeur ouverture coté quille : 55 cm Maxi.

Bancs

Matériau : bois plein.

Assemblage

Par vis, clous, rivets, colle.

Réparations

Les réparations reprendront les matériaux autorisés par la jauge.

4. APPENDICES

4.1. Dérive

Dérive en bois plein de type sabre.

Longueur : 1,50 m Max entre quille et son extrémité.

Largeur : se référer à l'ouverture coté quille.

4.2. Gouvernail, barre

Gouvernail d'une seule pièce est en bois plein. Longueur immergée : 80 cm Max

La barre est en bois plein et doit pouvoir se désolidariser du gouvernail.

5. ESPARS

5.1. Le mât

Longueur : 6,60 m Max. Section : 110mm Max, 80 Mini.

Matériaux : en bois exclusivement, il peut être plein ou creux.

La tête de mât peut être équipé d'un cerclage métallique.

Le pied de mât doit être équipé d'une ferrure métallique munie d'un doigt.

5.2. La vergue

Longueur: 5,00 m Max

Matériau: en bois exclusivement, elle peut être pleine ou creuse.

5.3. Le tangon

Longueur : Au maximum la longueur de bateau.

Matériau : bois ou fibre de verre

L'extrémité coté écoute doit être équipé d'une mâchoire en bois de forme libre.

6. GREEMENTS

6.1. Le gréement courant

Composé de cordages, diamètre et longueur libres.

Une drisse de voile.

Une amure.

Une écoute.

7. ACCASTILLAGE

7.1. Circuits d'écoute et d'amure

L'écoute est fixée au point d'écoute de la voile par un nœud, sa trajectoire est déviée uniquement par l'étambot sans autre artifice. Le taquet de grand-voile est assuré uniquement par un filoir en bois.

L'amure est fixé au point d'amure de la voile par un nœud et vient se fixer sur la coque uniquement à l'aide d'un tolet placé sur la cingle à proximité de l'étrave.

7.2. Circuit de drisse

La drisse est fixée au rocambeau par un nœud, son passage en tête de mât est assuré par un réa fixe et sa fixation a la coque par un tolet.

La longueur de la drisse peut être limité par des tolets venant en butée sur le réa en tête de mât.

7.3. Etambrai et emplanture

L'étambrai (toste) fixée par des tolets comporte une ouverture circulaire et centrée pour le passage du mât.

Le diamètre de l'ouverture sur la toste sera supérieur de 33% maxi de débattement du diamètre du mât pris au passage de la toste ,

L'emplanture du mât (tostei) est constituée d'une plaque de bois fixe, muni de trous excentrés de l'axe longitudinal du bateau, permettant le réglage de l'inclinaison du mât et d'un trou central au pied de mât pour pouvoir pavoiser.

Une surépaisseur dont la hauteur sera égale à la hauteur du doigt métallique est autorisée sur la périphérie de l'emplanture de mât (tostei).

7.4. Instruments de navigation

Une girouette peut être fixée en tête de mât.

8. VOILE

Les méthodes de mesures, sauf indication contraire dans le présent règlement, doivent être en accord avec les Règles pour l'Équipement des Voiliers. (R.E.V) de la FFV.

Le tissu utilisé est de type polyester tissé.

La voile est constituée de laizes verticales cousues.

Des prises de ris peuvent être installées, la hauteur est libre.

La voile sera fixée à la vergue par un transfilage et ou des ligatures.

8.1. Dimensions

Guindant.....	: 4,60m Max
Bordure	: 7,40m Max
Chute	: 6,60m Max
Têteière.....	: 4,60m Max
Diagonale 1 (Point d'écoute, point de drisse)	: 7,70m Max
Diagonale 2 (Point de pic, point d'amure)	: 8,75m Max

Surface projetée maximum : 29m²

Les mesures doivent être conformes au plan : Annexe 11.3

9. SECURITE

Les bateaux devront avoir à bord pendant les épreuves tout le matériel obligatoire selon la réglementation officielle concernant la zone dans laquelle se déroule l'épreuve, plus 2 avirons en bois peint et des tolets en bois brut.

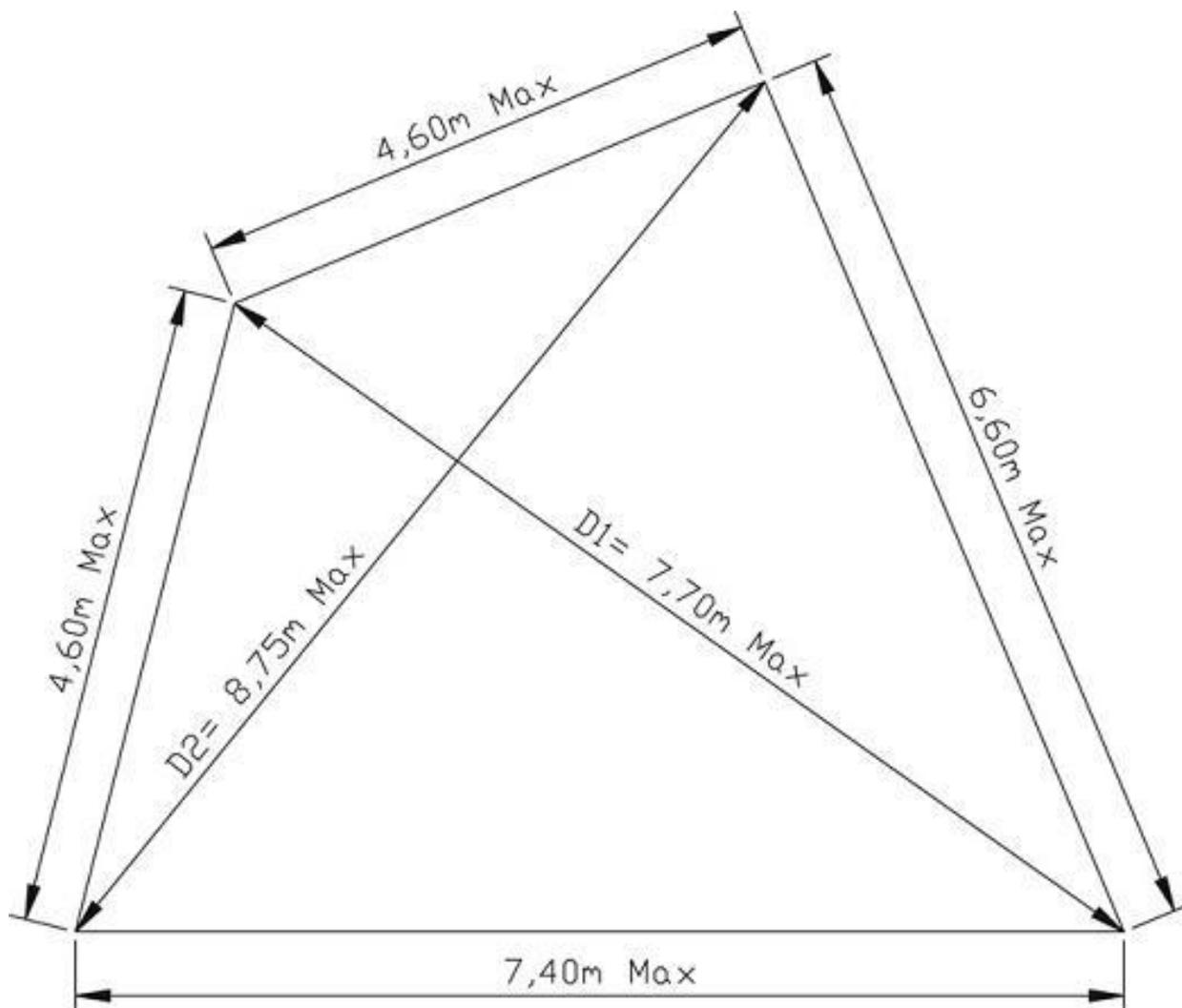
10. EQUIPAGE

L'équipage doit être de 4 personnes au minimum et 8 maximum.

11. ANNEXES

- 11.1 Dimensions Dérive
- 11.2 Dimensions Safran
- 11.3 Dimensions Grand voile
- 11.4 Règles de courses adaptées

Annexe 11.3 Dimensions grand voile



Annexe 11.4: Règles de courses adaptées

Règles de course FFV modifiées pour les courses en pinasse à voile.

La règle 26 est remplacé par :

La ligne de départ est située généralement entre une bouée et un bateau comité.

Les concurrents sont à l'arrêt et sont maintenus soit à l'aviron, soit à l'ancre.

Le départ se fait dans la mesure du possible vent arrière.

- 3 mn avant 1 coup de canon
- 1 mn avant 1 coup de canon
- 0 mn (départ) 1 coup de canon

Règle 29.1 est modifié comme suit :

Au lieu de :

Jusqu'à ce que de tels bateaux soient entièrement du coté pré départ de la ligne de départ ou de ses prolongements.

Lire :

Jusqu'à ce que de tels bateaux affalent la vergue sur la toste et laissé passer tous les concurrents.

Règle 31.2 est modifié comme suit :

Au lieu de :

En effectuant rapidement un tour comprenant un virement de bord et un empannage.

Lire :

En affalant la voile, vergue sur la toste.

Règle 42 rajouter :

En cas de manque à virer ou de prise à contre, on peut armer un aviron pour faire abattre, vergue sur la toste.

Règle 44.1 est modifié comme suit :

Au lieu de :

Sa pénalité doit être une pénalité de deux tours.

Lire :

Sa pénalité consiste à amener sa vergue sur la toste.

Règle 44.2 est modifié comme suit :

Au lieu de :

Un bateau effectue une pénalité de deux tours en faisant rapidement deux tours dans le même sens, comprenant deux virements de bord et deux empannages.

Lire :

Un bateau effectue une pénalité en amenant la vergue sur la toste.

◇◇◇